



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le mercredi 26 mars 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, Maire de Mons.

Date de la convocation : Mercredi 19 mars 2025

Madame Véronique DOITTAU procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le Quorum étant atteint, Madame Le Maire ouvre la séance à 20h03.

14 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER, Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

4 membres absents ayant donné procuration :

Jérôme GALINON a donné procuration à Bernard PROUST.
Françoise GARRIGUES a donné procuration à Maryse CEREDE.
Éric GINESTET a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.
Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT.

1 membre était absent et excusé :

Alain GALY

Secrétaire de séance : Elodie AUMONIER

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/12/2024

3. DECISIONS DU MAIRE

- a) Virement de crédit n°1 – *Décision du maire n°01/2025* ;

4. ADMINISTRATION GENERALE

- a) Création d'emplois non permanents – *délibération 01/2025* ;
- b) Versement d'une subvention exceptionnelle à la protection civile en soutien et solidarité avec la population de Mayotte - *délibération 02/2025* ;

5. FINANCES

- a) Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Année 2024 - *délibération 03/2025* ;
- c) Affectation des résultats de l'année 2024 - *délibération 04/2025* ;
- d) Attribution des subventions aux associations - *délibération 05/2025* ;
- e) Vote des taux des impôts directs locaux - *délibération 06/2025* ;
- f) Adoption du budget unique pour l'exercice 2025 - *délibération 07/2025* ;

6. INFORMATIONS DIVERSES

- a) Fin des travaux d'aménagement urbain et paysager et inauguration du Cœur de village ;
- b) Lancement du projet d'aménagement de la cour d'école en partenariat avec le CAUE ;
- c) Toulouse Métropole : la réforme des encombrants ;

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Madame le Maire, Madame Elodie AUMONIER est désignée à l'unanimité, secrétaire de séance.

VOTE : Unanimité

Madame le Maire présente l'ordre du jour.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/12/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2024.

VOTE : Unanimité

3. DECISIONS DU MAIRE

a) Virement de crédit n°1 – *Décision du maire n°01/2025*

Madame le Maire décide de procéder aux virements de crédits suivants : en section de fonctionnement, pour un montant total de 15 461 € représentant 0,948 % des dépenses réelles de la section (1 630 571,60 €), sur l'exercice budgétaire 2024.

Chapitre	Nature	Crédits votés	Montant du virement
11	60612	103 500,00 €	- 15 461,00 €
14	73928	0,00 €	+ 11 734,00 €
14	739211	0,00 €	+ 3 727,00 €

4. ADMINISTRATION GENERALE

a) **Création d'emplois non permanents** – *délibération 01/2025* ;

Il est proposé au Conseil municipal **de créer** les postes suivants :

- Deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 inclus. Ces agents assureront des fonctions d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet.

- Un emploi non permanent d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent de service polyvalent à temps non complet, à hauteur de 25h30 par semaine.

VOTE : Unanimité

b) Versement d'une subvention exceptionnelle à la protection civile en soutien et solidarité avec la population de Mayotte - délibération 02/2025 ;

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels causés par le cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, la commune de Mons tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 1800,00 € à la Protection Civile pour contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte.

VOTE : Unanimité

5. FINANCES

a) Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Année 2024 - délibération 03/2025

Par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CFU présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 214 404,80 €	1 372 162,78 €	3 586 567,58 €
	Recettes réalisées	1 734 232,65 €	1 392 053,88 €	3 126 286,53 €
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 778 047,94 €	1 630 571,60 €	4 408 619,54 €
	Dépenses réalisées	2 075 879,25 €	1 158 033,84 €	3 233 913,09 €
	Restes à réaliser	698 534,93 €		698 534,93 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 341 646,60 €	234 020,04 €	- 107 051,96 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	563 643,14 €	258 408,86 €	822 051,96 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	221 996,54 €	492 428,86 €	714 425,40 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 698 534,93 €	0 €	- 698 534,93 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 476 538,39 €	492 428,86 €	15 890,47 €

VOTE : Unanimité

b) Affectation des résultats de l'année 2024 - délibération 04/2025

Il est proposé l'affectation des résultats 2024 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Résultat de fonctionnement de l'année 2024 (recettes de fctnmt24 - dépenses de fctnmt24) :	1 392 053,88 – 1 158 033,84	234 020,04 €
	Résultat de clôture de fonctionnement de l'année 2024 (excédent reporté de toutes les années précédentes + résultat de l'année 2024) :	258 408,82 + 234 020,04	492 428,86 €
INVESTISSEMENT	Résultat de la section d'investissement de l'année 2024 (recettes d'inv24 - dépenses d'inv24)	1 734 232,65 – 2 075 879,25	- 341 646,60 €
	Résultat de clôture d'investissement de l'année 2024 (excédent reporté de toutes les années précédentes + résultat de l'année 2024) :	563 643,14 – 341 646,60	221 996,54 €
RESTES A REALISER 2023-2024			
RESTES A REALISER 2023-2024	Dépenses	Concessions et droits similaires	1 500,00 €
		Bâtiments Publics	10 000,00 €
		Installations de voirie	2 655,20 €
		Autres Installations, matériels	1 000,00 €
		Matériel de bureau et informatique	1 303,04 €
		Mobilier	5 000,00 €
		Autres Immobilisations Corporelles	11 000,00 €
		Aménagement terrain en cours	102 791,70 €
		SOUS - TOTAL Dépenses	135 249,94 €
	Opérations	N°26 – Aménagement Cœur de village	164 651,49 €
		N° 32 – Rénovation énergétique SDF	6 000,00 €
		N° 36 – Rénovation AT : toiture + portail	45 860,00 €
		N° 37 – Aménagement Cœur de Village	346 773,50 €
		SOUS - TOTAL Opérations	563 284,99 €
TOTAL RAR 2024		698 534,93€	

BESOIN DE FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 2024-2025	RAR 2024 - Résultat d'investissement de clôture	698 534,93 – 221 996,54	476 538,39 €
--	--	-------------------------	--------------

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS 2024	Pour financer les RAR, virement depuis la section de fonctionnement à l'article 1068		476 538,39 €
	Report en section de fonctionnement (002) au BU 2025	Résultat de clôture de fonctionnement - virement 1068 pour les RAR 2024 soit, 492 428,86 – 476 538,39	15 890,47 €
	Report en section d'investissement (001) au BU 2025	Résultat de clôture d'investissement	221 996,54 €

VOTE : Unanimité

c) Attribution des subventions aux associations - délibération 05/2025

Madame le rapporteur explique au Conseil Municipal que la commune soutient à travers des subventions le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les subventions suivantes :

CCAS	6 000,00€	Unanimité
ACCA de Mons	500,00 €	Unanimité
MINI MONS	500,00 €	Unanimité
A CŒUR JOIE	0,00 €	
Aide à Domicile	800,00 €	Unanimité
Chemin faisant	400,00 €	Unanimité
Comité des fêtes	2 000,00 €	Unanimité
Comité des Fêtes (Feu d'artifice)	2 500,00 €	Unanimité
Coopérative scolaire	2 700,00 €	Unanimité
Coopérative scolaire (bus scolaires)	3 000,00 €	Unanimité
FNACA	110,00 €	Unanimité
FNATH	80,00 €	Unanimité
Les Médailles militaires	105,00 €	Unanimité
Ass Parents d'Elèves de l'école de Mons	720,00 €	Unanimité
Prévention Routière	100,00 €	Unanimité

APHET	0,00 €	
Secours Populaire	150,00 €	Unanimité
ABC Muco	300,00 €	Unanimité
Foyer rural	0,00 €	
Ass Sportive Collège Quint-Fonsegrives	200,00 €	Unanimité
API MONS	0,00 €	
LE REVEIL DES POTAGERS	550,00 €	Unanimité
Association des parents d'élèves du collège de Quint-Fonsegrives	200,00 €	Unanimité
Tennis Club de Mons	0,00 €	
Coup de théâtre	600,00 €	Unanimité
Marge pour subvention exceptionnelle	1 000,00 €	Unanimité
Total	22 515,00 €	

d) Vote des taux des impôts directs locaux - délibération 06/2025

L'état 1259 présente les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Suite à ces informations, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

- Taxe foncière sur le bâti : 39,28 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 79,71 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13,95 %

VOTE : Unanimité

e) Adoption du budget unique pour l'exercice 2025 - délibération 07/2025

Le budget doit être présenté à l'équilibre et prend en compte en recettes les résultats antérieurs reportés soit **237 887,01 €** pour la section de fonctionnement dont **15 890,47 €** affectés au fonctionnement et de **221 996,54 €** pour la section d'investissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget unique arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 mars 2025, comme suit :

Section de Fonctionnement 2025					
Dépenses			Recettes		
Charges à caractère général	555 617,70 €	Unanimité	Atténuations de charges	3 000,00 €	Unanimité
Charges de personnel	567 199,56 €	Unanimité	Produits de services	144 100,00 €	Unanimité
Atténuation de produits	18 000,00 €	Unanimité	Impôts et taxes	1 100 161,42 €	Unanimité
Autres charges de gestion courante	156 265,92 €	Unanimité	Dotations et Participations	156 109,82 €	Unanimité
Charges financières	20 190,00 €	Unanimité	Autres produits de gestion	8 684,71 €	Unanimité
Charges spécifiques			courante	4,00 €	Unanimité
Opérations d'ordres	3 000,00 €	Unanimité	Produits financiers		
Virement à la section investissement	107 677,24 €	Unanimité	Produits spécifiques	0,00 €	
			Résultat antérieur reporté	15 890,47 €	Unanimité
Total des dépenses	1 427 950,42 €		Total des recettes	1 427 950,42 €	

Section d'Investissement 2025					
Dépenses			Recettes		
Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	Unanimité	Subventions	821 687,00 €	Unanimité
Immobilisations corporelles	383 980,78 €	Unanimité	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €	
Immobilisation en cours (opérations)	1 481 235,32 €	Unanimité	Dotations + FCTVA	51 826,93 €	Unanimité
<i>Total des opérations d'équipement</i>	43 010,00 €	Unanimité	Excédent de fonctionnement (pour financement RAR et déficit 2018)	476 538,39 €	Unanimité
Remboursement d'emprunts	0,00 €		Cession d'immobilisation	230 000,00 €	Unanimité
Immobilisations financières					
Dépenses d'ordre	0,00 €		Virement de la section fonctionnement	107 677,24 €	Unanimité
Résultat antérieur reporté			Report à nouveau excédents	221 996,54 €	Unanimité
Total des dépenses	1 909 726,10 €		Total des recettes	1 909 726,10 €	

Le tableau des effectifs, le plan de formation 2025, le tableau des indemnités des élus annexé à la présente délibération doivent être approuvés par le Conseil municipal.

VOTE :

Plan de formation 2025 : **Unanimité**

Tableau des effectifs 2025 : **Unanimité**

Indemnité des élus 2025 : **Unanimité**

6. INFORMATIONS DIVERSES

- a) Fin des travaux d'aménagement urbain et paysager, et inauguration du Cœur de village ;
- b) Lancement du projet d'aménagement de la cour d'école en partenariat avec le CAUE ;
- c) Toulouse Métropole : la réforme des encombrants ;
- d) Question sur la poursuite de l'aménagement de l'avenue des Pyrénées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h30.